

2 Que signifie «Traitements sylvicoles durables dans les forêts de protection»?

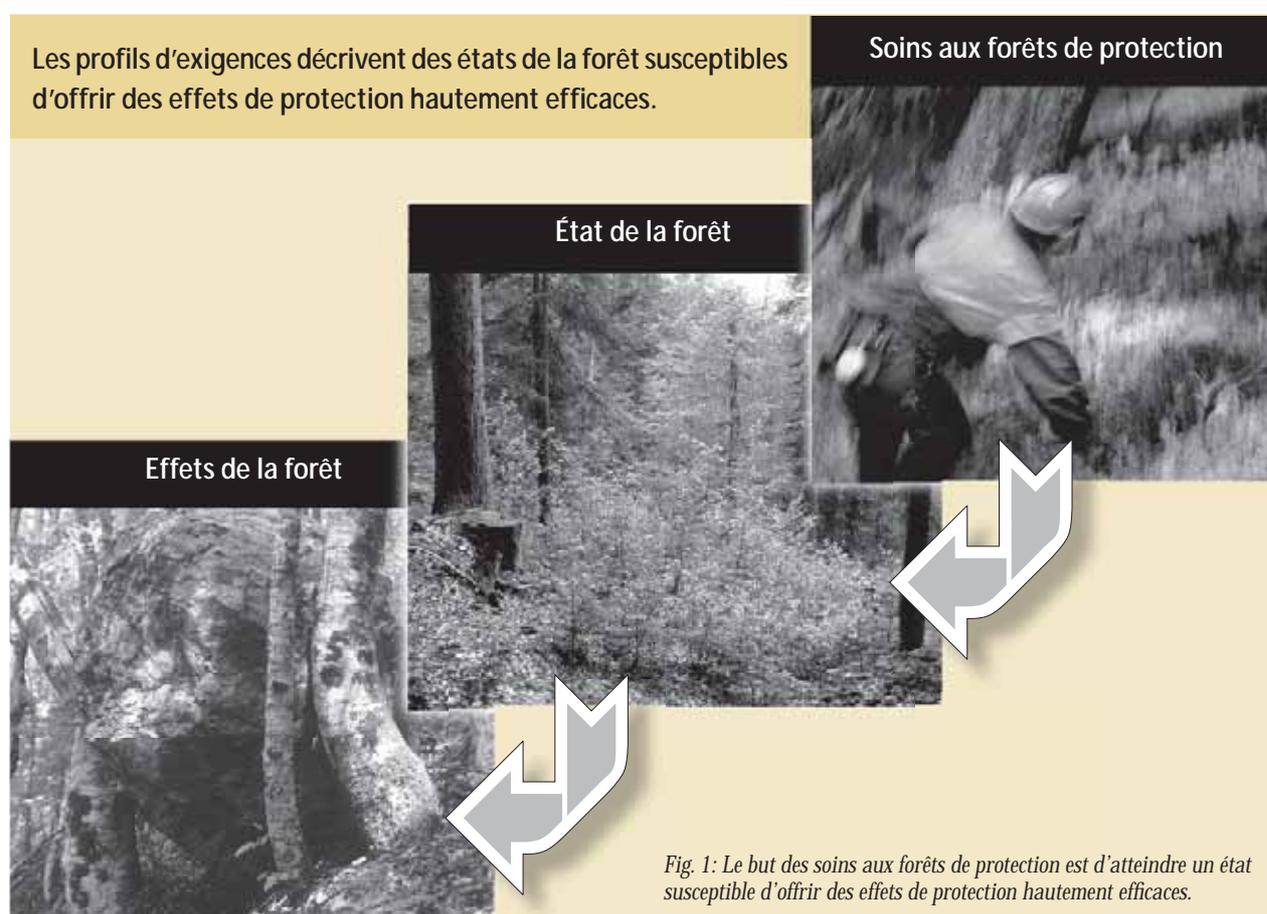
2.1 Soins aux forêts et effets de protection

La forêt protège l'homme et les biens matériels contre les dangers naturels, car elle empêche les dangers de se développer ou réduit leurs effets. La délimitation des forêts de protection se fait en fonction du potentiel de dangers (aléas) et du potentiel de dégâts (enjeux), ainsi que des effets potentiels de la forêt. Cette délimitation est ordonnée par les autorités et ne fait pas l'objet de la présente publication.

La méthodologie des soins aux forêts de protection repose sur l'hypothèse qu'il existe un lien direct entre la réduction des risques et l'état de la forêt. Les soins aux forêts

visent à atteindre un état des peuplements dont l'influence sur les processus de dangers est maximale et à minimiser le risque d'occurrence de dégâts.

L'état de la forêt souhaité est défini en fonction des connaissances sur les dangers naturels et sur les conditions de station locales. On établit des profils d'exigences décrivant les états de la forêt susceptibles d'offrir des effets protecteurs hautement efficaces (Fig. 1). Les profils d'exigences sont composés des caractéristiques suivantes: mélange des essences, structure, éléments stabilisateurs et rajeunissement.



La pérennité de la fonction protectrice suppose le maintien de l'état souhaité de la forêt à long terme et au bon endroit. Ainsi, une forêt de protection contre les chutes de pierres n'est efficace que si elle est située directement au-dessus des objets menacés et à condition que le nombre de tiges nécessaire puisse être garanti à long terme et sans interruption.

Il n'est pas facile d'apporter la preuve directe de l'influence exercée par les soins aux forêts sur le niveau de sécurité relatif aux dangers naturels. Il s'écoule en effet un long laps de temps entre l'intervention sylvicole et les effets qu'elle entraîne sur l'état de la forêt. En outre, les événements naturels dangereux sont rares et irréguliers. C'est pourquoi le succès des soins sylvicoles se mesure essentiellement à l'état

de la forêt et non directement aux processus des dangers eux-mêmes. L'évolution de la forêt en l'absence d'intervention est également prise en considération.

Le contrôle des résultats doit garantir l'efficacité et l'efficacités des soins aux forêts de protection. Il faut comprendre cette démarche avant tout comme un système de controlling qui aide le praticien à améliorer continuellement ses compétences et à diriger ainsi l'évolution de la forêt dans la bonne direction, avec un minimum de moyens. L'examen des effets non garantis, mais pouvant être exercés par la forêt fait également partie de ce contrôle. Le contrôle des résultats devient ainsi un instrument permettant de garantir la gestion durable de la forêt de protection.

2.2 Sept principes

Les cantons ont la possibilité d'ordonner les soins aux forêts de protection dans l'intérêt de la collectivité (chapitre 6, Bases légales). Lorsqu'elles sont obligatoires, de telles mesures sont indemnisées dans le cadre prévu par la loi. Mais les fonds publics doivent être utilisés de façon efficiente et efficace. Lorsque les soins sont ainsi obligatoires et indemnisés, ils doivent satisfaire aux sept principes suivants:

1. Être orientés vers l'objectif de protection

Les soins effectués dans les forêts de protection ont pour seul objectif de réduire les dangers naturels.

2. Être effectués au bon endroit

Les soins sont effectués là où l'action de la forêt est en mesure d'empêcher ou de diminuer les retombées des dangers naturels sur l'homme ou sur les biens matériels.

3. Être effectués au bon moment

Les soins doivent être apportés au moment où ils développent un effet optimal à un coût minimal.

4. Être basés sur les processus naturels

Les soins doivent être adaptés aux conditions de station. C'est ainsi qu'ils permettent à l'évolution naturelle d'une forêt de développer tout son potentiel.

5. Être liés à un objet concret et basés sur une démarche transparente, clairement expliquée et reproductible.

Les soins à réaliser sont déterminés sur place par des professionnels, ce qui permet de respecter les conditions de stations, variables à petite échelle. Le processus de décision se déroule toujours de la même façon. Comme la démarche est documentée, elle reste transparente, reproductible et contrôlable.

6. Être efficaces

La probabilité que les soins permettent d'atteindre les objectifs est très élevée.

7. Correspondre à des objectifs atteignables à des coûts raisonnables

Le rapport coût-avantage des soins est raisonnable.

Les exigences envers les forêts de protection et les soins recommandés dans ces instructions pratiques ont pour but de favoriser l'application de ces sept principes dans la pratique.

de la forêt et non directement aux processus des dangers eux-mêmes. L'évolution de la forêt en l'absence d'intervention est également prise en considération.

Le contrôle des résultats doit garantir l'efficacité et l'efficacités des soins aux forêts de protection. Il faut comprendre cette démarche avant tout comme un système de controlling qui aide le praticien à améliorer continuellement ses compétences et à diriger ainsi l'évolution de la forêt dans la bonne direction, avec un minimum de moyens. L'examen des effets non garantis, mais pouvant être exercés par la forêt fait également partie de ce contrôle. Le contrôle des résultats devient ainsi un instrument permettant de garantir la gestion durable de la forêt de protection.

2.2 Sept principes

Les cantons ont la possibilité d'ordonner les soins aux forêts de protection dans l'intérêt de la collectivité (chapitre 6, Bases légales). Lorsqu'elles sont obligatoires, de telles mesures sont indemnisées dans le cadre prévu par la loi. Mais les fonds publics doivent être utilisés de façon efficace et efficiente. Lorsque les soins sont ainsi obligatoires et indemnisés, ils doivent satisfaire aux sept principes suivants:

1. Être orientés vers l'objectif de protection

Les soins effectués dans les forêts de protection ont pour seul objectif de réduire les dangers naturels.

2. Être effectués au bon endroit

Les soins sont effectués là où l'action de la forêt est en mesure d'empêcher ou de diminuer les retombées des dangers naturels sur l'homme ou sur les biens matériels.

3. Être effectués au bon moment

Les soins doivent être apportés au moment où ils développent un effet optimal à un coût minimal.

4. Être basés sur les processus naturels

Les soins doivent être adaptés aux conditions de station. C'est ainsi qu'ils permettent à l'évolution naturelle d'une forêt de développer tout son potentiel.

5. Être liés à un objet concret et basés sur une démarche transparente, clairement expliquée et reproductible.

Les soins à réaliser sont déterminés sur place par des professionnels, ce qui permet de respecter les conditions de stations, variables à petite échelle. Le processus de décision se déroule toujours de la même façon. Comme la démarche est documentée, elle reste transparente, reproductible et contrôlable.

6. Être efficaces

La probabilité que les soins permettent d'atteindre les objectifs est très élevée.

7. Correspondre à des objectifs atteignables à des coûts raisonnables

Le rapport coût-avantage des soins est raisonnable.

Les exigences envers les forêts de protection et les soins recommandés dans ces instructions pratiques ont pour but de favoriser l'application de ces sept principes dans la pratique.